

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
 PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL
 Conseil d'Architecture d'Urbanisme
 et d'Environnement de la Dordogne
 (C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
 Fédération des Aînés ruraux
 de la Dordogne
 (Association loi de 1901)



Arrondissement : Bergerac
Canton : Vélines
Commune : Saint-Antoine-de-Breuilh
Lieu-dit : Sainte-Aulaye
Édifice : Cales du port
DOSSIER n°

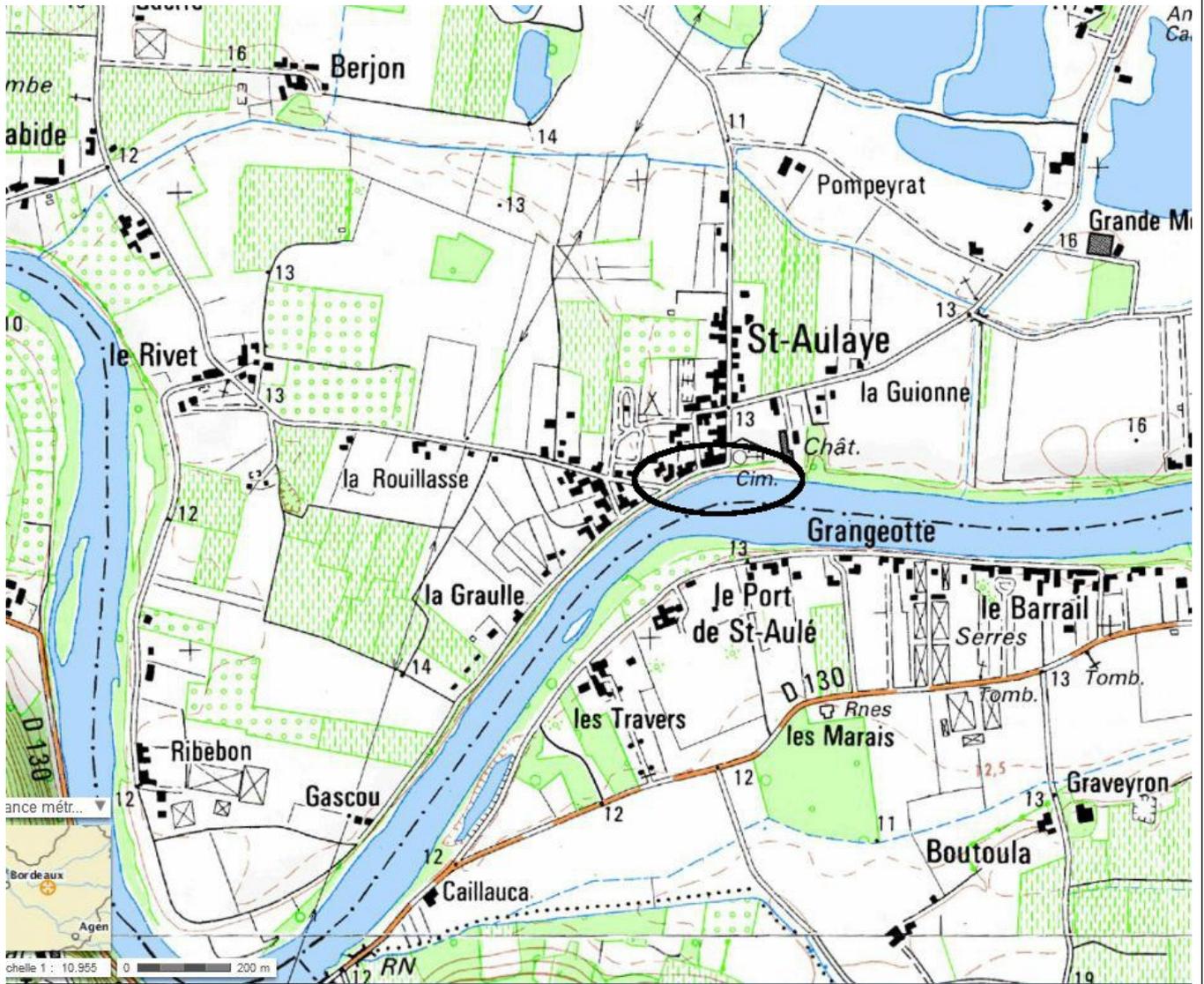
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Cartes IGN - extrait du site GéoPortail

Longitude (référée au méridien international) : 00°07'33''

Latitude Nord : 44°49'45''

Altitude : 12 m



LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre en date du : extrait de cadastre.gouv.fr , révisé en CDIF le 29/09/2011

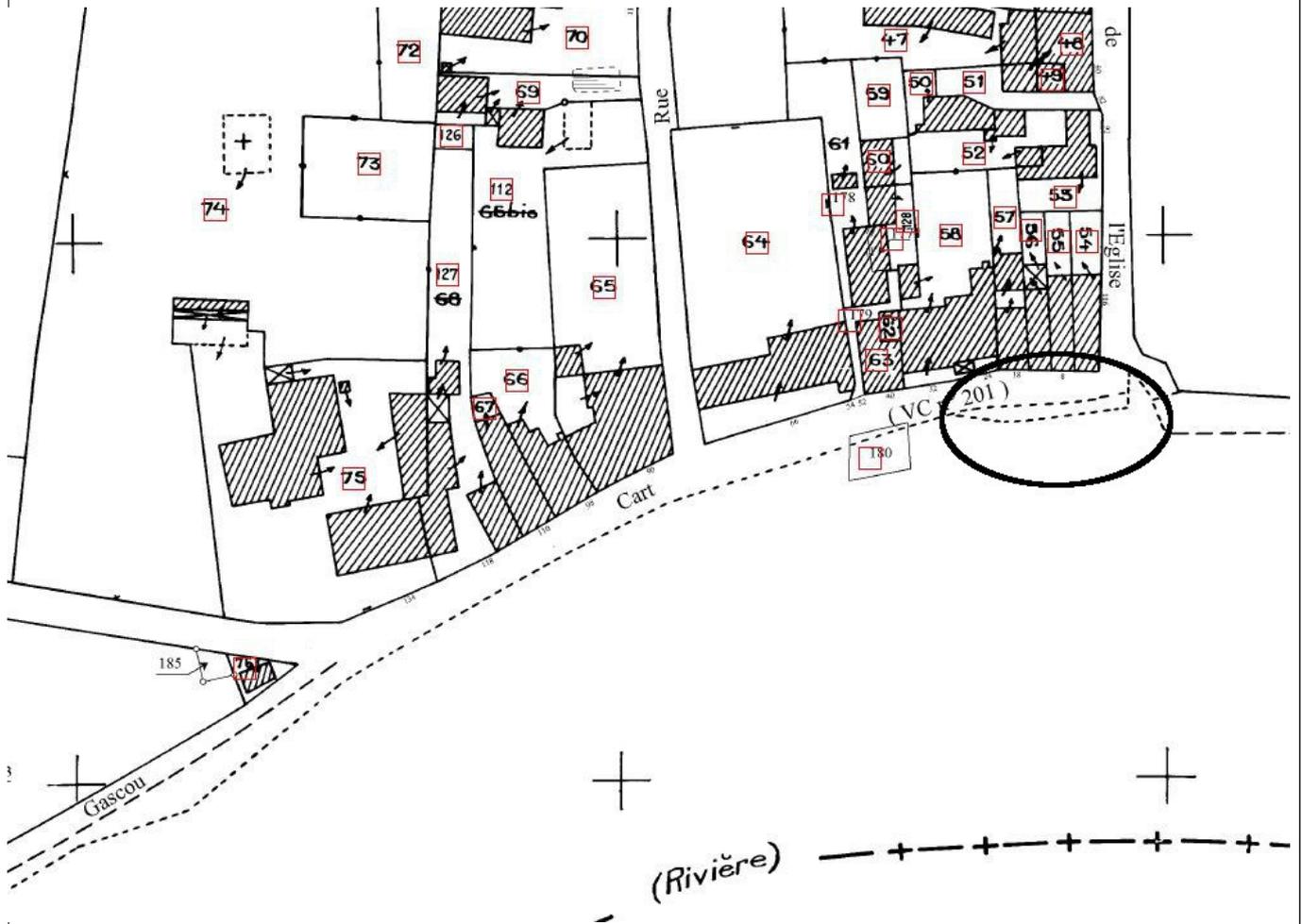
Échelle : 1/2000°

Section :

Feuille n° AO

Parcelle n° - Superficie : - Nature : chemin

Propriétaire : commune



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date du : 1814

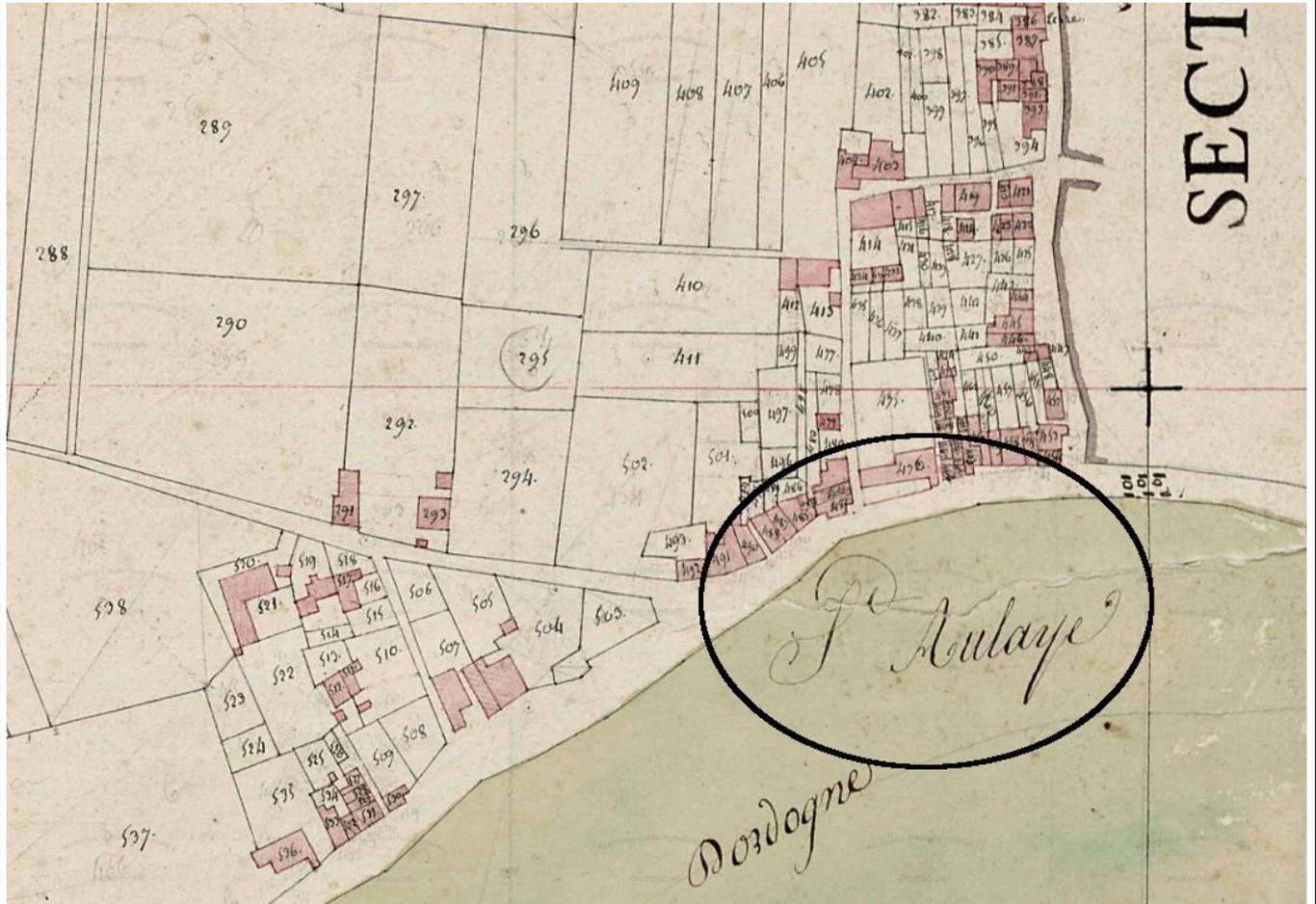
Échelle : 1/2000°

Section : Saint-Aulaye

Feuille n° B

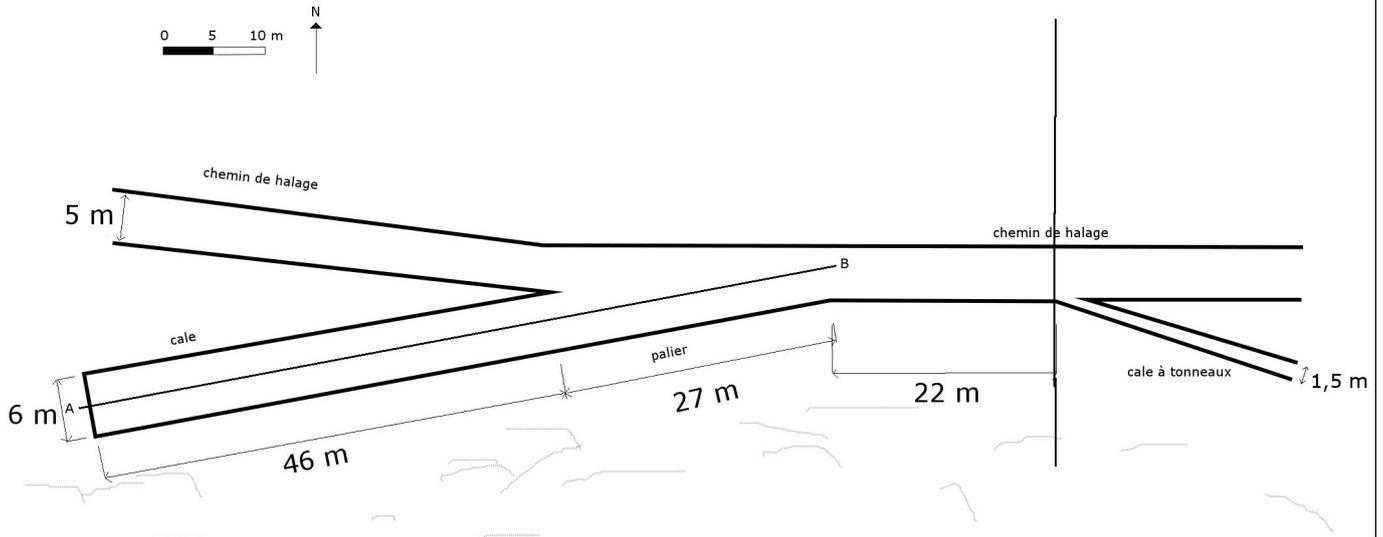
Parcelle : n° - Superficie : Nature :

Propriétaires successifs :

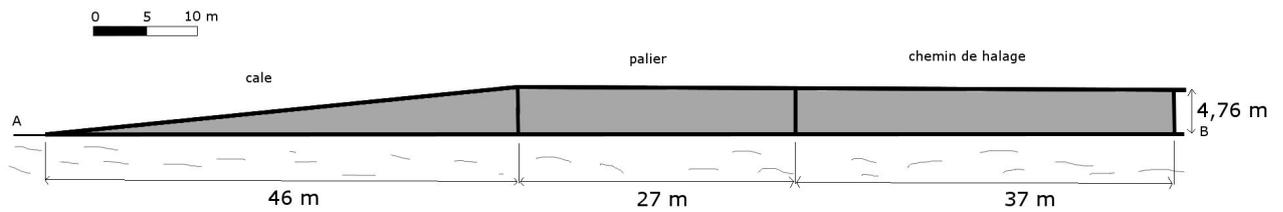


DESCRIPTIF GRAPHIQUE

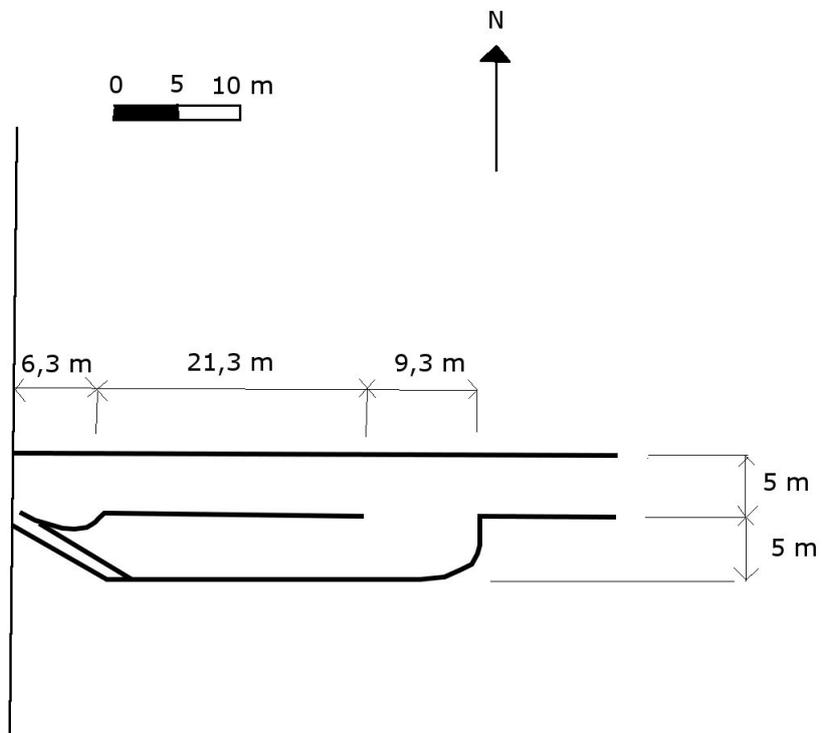
Note : ces dessins sont approximatifs car il a été impossible de prendre toutes les cotes, en raison d'une part de la hauteur de la rivière, d'autre part de la terre et végétation qui recouvrent le bâti.



Plan de la partie aval



Coupe AB



Plan de la partie amont
(cale d'accostage du bac)

Il n'a pas été possible de faire une coupe : nous n'avons pas pu mesurer les pentes,
ni les dimensions exactes du fait de la végétation

DESCRIPTIF ECRIT

Le port de Saint-Antoine-de-Breuilh est situé sur la Dordogne au village de Saint-Aulaye, en bordure de l'ancien chemin de halage. Ce chemin fait partie d'un itinéraire de randonnée de la commune.

Il faut un peu d'imagination pour se représenter ce port tel qu'il devait être lors de sa construction car la végétation l'a recouvert d'herbe, d'arbres et de buissons.

On peut néanmoins distinguer de l'aval vers l'amont : une cale de 6 mètres de large sur 46 mètres de long, avec une pente de 10 cm par mètre de l'amont vers l'aval. Selon la description du projet, « *le talus de la cale a été perreyé en moellons formant mosaïque et le talus du chemin de halage a été en partie gazonné* ». A l'heure actuelle le tout est recouvert d'une couche de terre et d'herbe d'environ 15 à 20 cm d'épaisseur, mais on voit très bien les gros moellons en pierre de taille formant l'arête côté rivière. Dans le bas de la cale, il reste un seul des gros anneaux qui servaient à attacher les bateaux.

En prolongement de la cale, existe un palier de 27 mètres de long depuis lequel le chemin de halage remonte vers l'aval et se poursuit devant les maisons du village par un chemin goudronné (chemin vicinal n°4). De ce palier, un escalier descend en pente raide sur la plage ; voici sa description : « *cet escalier serait construit en pierre de taille dure, identique à celle du couronnement du perré. Sa longueur serait de 6,64 m. Les marches auraient 0,80 m de longueur, 0,20 m de largeur, 0,24 m de giron et 0,35 m d'épaisseur ; les limons auraient 0,25 m de largeur et 0,28 m d'épaisseur. Les marches, qui seraient au nombre de 24, pénétreraient de 0,11 m les unes sous les autres et reposeraient sur des massifs de maçonnerie en moellons et mortier hydraulique établies par redans.* »

A l'extrémité amont du palier, une petite cale étroite (1 m50) , très embroussaillée et assez pentue, descend sur le bord de l'eau en direction de l'amont.

Le chemin de halage continue en terre et herbe : son talus est soutenu par un perré de 37 mètres de long. A cet endroit (proche du mur d'enceinte du château) le chemin de halage s'élargit d'une plate-forme d'environ 9 mètres de long sur 5 de large qui se poursuit par une cale dirigée vers l'aval sur environ 20 à 25 mètres : elle rejoint la petite cale au bord de l'eau.

Voici la description de cette dernière cale telle qu'elle a été prévue à l'origine : « *la plate-forme de la nouvelle rampe aura 5 m de largeur. Son inclinaison longitudinale sera réglée à 0,14 m par mètre. Elle sera formée au moyen de remblais en graviers tirés du lit de la Dordogne et protégée par des perrés de 0,40 m d'épaisseur à 45°. [...] La cale sera garnie d'un pavage en moellons durs dans la partie inférieure sur 15 à 16 mètres de longueur. Le reste sera empierré en gravier.* » (cf. références dans la partie historique)

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Le port aujourd'hui, vu de la rive gauche



Le quai construit en 1879



Détail du quai



L'escalier donnant accès à la plage



La cale d'accès au bac
 En haut à gauche, la plate-forme où les
 voitures tournaient
 Ci-dessus, la cale
 Ci-contre, vue depuis l'autre cale

Détail du mur de soutènement du chemin de
 halage au-dessus de la cale d'accès au bac



La cale d'accostage du bac sur la rive
 opposée, commune d'Eynesse,
 en Gironde

HISTORIQUE

Selon des documents conservés aux Archives départementales, un « *passage d'eau* » existait « *de temps immémorial* » entre Saint-Aulaye et la commune d'Eynesse en Gironde. Il s'agissait d'un passage de peu d'importance, intermédiaire entre ceux d'Eynesse et de Pessac et assuré par le même passeur. L'administration avait voulu un temps le supprimer en 1811, mais sur les instances de la commune l'avait à nouveau affermé au passeur d'Eynesse en janvier 1819.

Un port semble avoir existé, au moins au début du XIX^e siècle puisque, en 1829, le maire demande au sous-préfet de Bergerac l'intervention de l'Ingénieur en chef des Ponts et chaussées pour voir le port de Saint-Aulaye qui est « *dans le plus triste état* » (lettre du 7 octobre). Le 29 novembre, l'ingénieur en chef rend son rapport : « *la rampe d'abordage du port de Saint-Aulaye est ouverte en état naturel et se trouve aujourd'hui à peu près dans le même état où elle a toujours été.* » Il propose de l'améliorer en régularisant sa pente et en canalisant les eaux d'une petite fontaine qui borde la rampe. Le devis de ces travaux du 16 avril 1830 est de 51,08 F et les travaux durent être effectués durant l'été.

Le 15 mai 1873, une cinquantaine d'habitants de Saint-Aulaye adressent une pétition au conseil municipal pour demander la construction d'un quai au port de Saint-Aulaye : « *le bourg de Saint-Aulaye est un port de rivière assez important sur lequel s'embarquent et se débarquent beaucoup de marchandises. Depuis longtemps la navigation souffre du mauvais état de sa cale et, de plus, l'accès du bac, avec l'état actuel des lieux est à peu près impraticable.* » Le conseil municipal transmet la pétition au sous-préfet. Après étude, un projet de quai fut établi, soumis au conseil municipal le 7 octobre 1875 et approuvé par le ministre des Travaux publics le 27 février 1877. La part de la commune était fixée au tiers des dépenses soit 3334 F.

La réalisation des travaux prit du temps en raison de complications imprévues : eau d'une fontaine qu'il fallut canaliser, construction d'un escalier pour permettre l'accès à la plage que les habitants utilisaient pour laver leur linge, etc. Le procès-verbal de réception définitive des travaux est du 30 décembre 1880.

A ce moment-là, à la suite des plaintes des conseils municipaux et du fermier du bac, l'administration décida de « *fixer d'une manière certaine les points d'accostage sur les deux rives de la Dordogne du passage d'eau de Saint-Aulaye et d'établir une rampe d'accès facilement praticable.* » La rampe de la rive droite (Saint-Aulaye) était dangereuse car « *on n'y peut faire l'embarquement des voitures qu'à reculons.* » Il fallait donc la modifier complètement. La dépense totale fut évaluée à 3300F, dont le tiers à payer par les deux communes, soit, après négociations, 550 F chacune. Les travaux furent exécutés entre le 29 juin 1884 et le 29 décembre 1885, mais nous n'avons pu trouver trace du procès-verbal de réception des travaux.

De même, nous n'avons pas trouvé trace dans les Archives de la construction de la cale étroite qui, selon les anciens du village, servait à remonter les barriques de vin vides ; elle était de la largeur d'une barrique couchée. Il y avait aussi une petite cale allant du mur d'enceinte du cimetière au palier de la première cale. Mais la végétation ne permet pas de la reconnaître sur le terrain.

Le bac fonctionna tant bien que mal jusqu'à la guerre de 1914-1918. En 1914, lors de l'adjudication pour la période 1914-1919, il n'y eut pas de preneur. Le fermier d'Eynesse accepta de

continuer le service moyennant une subvention versée par les deux communes. Mais en 1915 il fut mobilisé et le bac cessa de fonctionner bien que sa femme ait essayé de le remplacer.

En mai 1932, l'adjudication ne trouva pas non plus de preneur. Les communes refusèrent de s'en charger, mais, sans doute, les habitants s'insurgèrent, car en mai 1938, une note indique que les anciens passeurs ont accepté d'assurer le service sans payer de redevance si l'on augmentait les tarifs du passage.

Selon les habitants, après la guerre de 1914-1918, le bac de Saint-Aulaye ne fonctionnait plus mais celui d'Eynesse continua jusque dans les années 1950.



Sources orales :

- habitants de Saint-Aulaye, notamment M. et Mme Michel Besse

Sources écrites :

- AD 24, 3 S 312 et 441

- Archives municipales de Saint-Antoine-de-Breuilh : registres de délibération du conseil municipal.

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE

M. M. les membres
du Conseil Municipal de la Commune
de St. Astaire.

Messieurs les Conseillers

Les soussignés, habitants de
la Commune de St. Astaire, ont
l'honneur de vous adresser :

Que le bourg de St. Astaire est
un port de Rivière, avec un grand
silo lequel s'embarquent et se déchargent
beaucoup de marchandises.

Que depuis longtemps, la navigation
sur le dit fleuve est de plus en plus
difficile et que de plus en plus de
bateaux est à peu près impraticable.

Par ces motifs, les soussignés ont
l'honneur de vous adresser pour

Monsieur de l'autorité supérieure
ou un quai ou une Cale d'embarquement
soit établi au bourg de St. Astaire.

Les soussignés vous prient
d'agréer, Messieurs, l'assurance
de leur parfaite considération.

Plusieurs signatures et noms sont visibles, y compris "St. Astaire le 15 Juin 1873".

Pétition des habitants de Sainte-Aulaye



Plan de la cale de 1875

TARIF PROPOSÉ A 2
des droits à percevoir au passage d'eau d'ESTRESSE.

Une personne non chargée ou chargée d'un poids n'excedant pas 50 K.:..... 1,00

NOTA: les enfants au dessous de 5 ans ne paieront aucun droit.
denrées ou marchandises, de 50 à 50 K.:..... 0,25
Pour chaque myriagramme excedant:..... 0,10

NOTA: le chargeur déclarera le poids qui pourra être vérifié par le passeur.

Un porc, un chien:..... 0,50
Un mouton, chèvre, cochon de lait, chaque paire d'oies ou de dindons:..... 0,20
Une brouette:..... 0,50
Une voiture d'enfant, une bicyclette:..... 0,50
Vélocipède à 2 roues muni d'une machine motrice:..... 1,50

Le fermier ne pourra être contraint à effectuer immédiatement le passage qu'autant que l'ensemble des taxes à acquitter par les passagers soit pour leur personne, soit pour leurs bestiaux, denrées ou voitures, lui assurera une recette d'au moins:..... 2,00

Les passagers, si leur nombre est insuffisant pour atteindre ce chiffre d'après les prix énoncés du tarif, pourront s'entendre pour les compléter et exiger le passage immédiat.

Le fermier sera tenu de passer entre le coucher et le lever du soleil, moyennant un droit qui sera pour tous les cas double de ceux portés au tarif, les personnes qui se présenteront au passage lorsque le jour sera encore suffisant ou que la nuit sera assez claire pour que le passage puisse être effectué sans danger.

Dans le temps des hautes eaux, le péage sera double.
Les eaux seront réputées hautes lorsqu'elles atteindront la partie peinte en rouge du poteau de hauteur du bac.

Le passage sera interdit quand les eaux surmonteront la partie peinte en rouge du dit poteau, quand la rivière charriera de gros glaçons et dans le temps de sécheresse.

PRÉSENTE
Par l'INGÉNIEUR en chef SOUS-DIVISION
Bordeaux, le 15 JUILLET 1898

Tarifs du bac en 1938

Une vue des quais tels qu'ils devaient être
due à Jean-Claude Bezies de Port-Sainte-Foy



DEVENIR DE L'ÉDIFICE**OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

Le port de Saint-Aulaye est envahi par la végétation si bien qu'on ne peut plus voir les constructions. Des arbres ont poussé en bordure de l'eau cachant le dessin de l'édifice. C'est d'autant plus dommage que le site est magnifique et fait partie d'un itinéraire de randonnée.

C'est le projet de la commune de restaurer ce site : il faut seulement espérer que la Communauté de communes pourra le mettre en œuvre rapidement.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**Noms et prénoms des rédacteurs**

Catherine Schunck, avec la participation de Jacques Castanet et François Schunck

Dossier achevé le : 20 janvier 2013

Date de dépôt au C.A.U.E.